

**EXTRAIT**  
DU  
**Registre des Arrêtés du Maire**  
DE LA COMMUNE DE VIAS

**Arrêté : PM/2025 - 077**

**Objet : Règlementation de la circulation Impasse des Claux– Chemin des Caminières – Chemin des Litanies**

Date de publication :

9 / 05 / 25

**LE MAIRE,**

VU le Code de la sécurité intérieure,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2,  
VU le Code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-8,  
VU le Code de la voirie routière,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers des voies communales Impasse des Claux, Chemin des Caminières et Chemin des Litanies, en réglementant la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Les voies communales Impasse des Claux, Chemin des Caminières et Chemin des Litanies sont limitées à une vitesse de 30 km/h.

**ARTICLE 2:** Des panneaux de signalisation routière de type B14 sont installés afin de matérialiser ces dispositions.

**ARTICLE 3:** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4:** Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à VIAS le 29 avril 2025

**Maire Jordan DARTIER**  
Maire de VIAS